DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 – A -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

LE MAIRE A DECIDE LE 24 MAI 2019

Article 1 : La ville de Clermont-Ferrand, dans le cadre d'une gestion active de la dette, a sollicité la Caisse d'Epargne afin d'envisager une révision de la marge appliquée à quatre contrats dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Contrat n° 1363297** :
  - capital initial : 70 000 € réalisé en 2013 ;
  - capital restant dû au 25.03.2019 : 58 625,00 € ;
  - durée résiduelle : 16 ans et 9 mois ;
  - taux d'intérêt applicable : Euribor 3M non flooré + 1,58 % ;
  - budget concerné : Budget Coopérative de Mai ;

- **Contrat n° 1363298** :
  - capital initial : 128 000 € réalisé en 2013 ;
  - capital restant dû au 25.03.2019 : 107 200,00 € ;
  - durée résiduelle : 16 ans et 9 mois ;
  - taux d'intérêt applicable : Euribor 3M non flooré + 1,58 % ;
  - budget concerné : Budget Centre des Expositions et des Congrès ;

- **Contrat n° 1363299** :
  - capital initial : 1 121 000 réalisé en 2013 ;
  - capital restant dû au 25.04.2019 : 868 775,00 € ;
  - durée résiduelle : 15 ans et 6 mois ;
  - taux d'intérêt applicable : Euribor 3M non flooré + 1,58 % ;
  - budget concerné : Budget autres opérations ;

- **Contrat n° 1363301** :
  - Capital initial : 4 354 000 € réalisé en 2013 ;
  - Capital restant dû au 25.03.2019 : 3 646 475,00 € ;
  - Durée résiduelle : 16 ans et 9 mois ;
  - Taux d'intérêt applicable : Euribor 3M non flooré + 1,58 % ;
  - Budget concerné : Budget Principal.

Article 2 : Nouvelles caractéristiques de ce contrat de prêt

La réduction de la marge bancaire négociée avec la Caisse d'Epargne des contrats n° 1363297, 1363298, 1363299, 1363301 conduit à un taux d'intérêt applicable indexé sur :

Euribor 3M flooré à zéro + 0,80%

Le gain de cette renégociation est estimé à 225 000 €.

Les nouveaux tableaux d'amortissement seront transmis en fonction de la date de valeur des contrats de prêts de substitution.

Les conditions de remboursement anticipé restent inchangées, à hauteur de 5 % du capital restant dû.

Ces réaménagements font l'objet d'une commission de 0,10 % des montants réaménagés soit 4 681,09 € pour les quatre contrats.

Article 3 : La date d'effet des réaménagements est fixée à la prochaine échéance trimestrielle de 2019.

Article 4 : Les dispositions des contrats de prêts de substitution se substituent à celles des contrats de prêts initiaux sans qu'il y ait toutefois novation des obligations qui en résultent ; les autres clauses et conditions des contrats de prêts non modifiées par les contrats de prêts de substitution demeurent valables et en vigueur jusqu'à l'expiration ou la résiliation de ceux-ci.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 [illegible] 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 – B -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 9 JUILLET 2019

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 5 000 000 euros (cinq millions d'euros) sur 18 ans et 2 mois pour son budget Principal. L'amortissement personnalisé de ce produit permettra une meilleure régularité des futures échéances de remboursements bancaires de la Collectivité.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- prêteur : l'Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 5 000 000 d'euros (cinq millions d'euros);
- durée: 18 ans et 2 mois ;
- déblocage des fonds : 22 juillet 2019 ;
- nombre d'échéances : 73 ;
- date de 1ère échéance : 20 septembre 2019 ;
- date d'échéance finale : 21 septembre 2037 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0.65 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- échéances : trimestrielles ;
- amortissement : sur mesure (cf tableau ci-après);
- score Gissler : 1A ;
- commission de gestion : Aucune ;
- commission d'engagement : Aucune ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales) ;

Année	Trimestre	Remboursement en capital
2019	2 mois	0
	T4	125 000
2020	T1	125 000
	T2	125 000
	T3	125 000
	T4	125 000
2021	T1	125 000
	T2	125 000
	T3	125 000
	T4	0
2022	T1	0
	T2	0
	T3	0
	T4	187 500
2023	T1	187 500
	T2	187 500
	T3	187 500
	T4	62 500
2024	T1	62 500
	T2	62 500
	T3	62 500
	T4	0
2025	T1	0
	T2	0
	T3	0
	T4	62 500

Année	Trimestre	Remboursement en capital
2026	T1	62 500
	T2	62 500
	T3	62 500
	T4	0
2027	T1	0
	T2	0
	T3	0
	T4	0
2028	T1	0
	T2	0
	T3	0
	T4	62 500
2029	T1	62 500
	T2	62 500
	T3	62 500
	T4	250 000
2030	T1	250 000
	T2	250 000
	T3	250 000
	T4	125 000
2031	T1	125 000
	T2	125 000
	T3	125 000
	T4	0

Année	Trimestre	Remboursement en capital
2032	T1	0
	T2	0
	T3	0
	T4	0
2033	T1	0
	T2	0
	T3	0
	T4	62 500
2034	T1	62 500
	T2	62 500
	T3	62 500
	T4	62 500
2035	T1	62 500
	T2	62 500
	T3	62 500
	T4	62 500
2036	T1	62 500
	T2	62 500
	T3	62 500
	T4	50 000
2037	T1	50 000
	T2	50 000
	T3	100 000

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 – C -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 16 SEPTEMBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 6 600 000 euros (six millions six cent mille euros) sur une durée de 3 années pour son budget Principal.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- prêteur : l'Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt moyen terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 6 600 000 d'euros (six millions six cent mille euros);
- durée: 3 ans et 2 mois ;
- déblocage des fonds : 10 octobre 2019 ;
- nombre d'échéances : 12 ;
- date de 1ère échéance : 20 mars 2020 ;
- date d'échéance finale : 20 décembre 2022 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- échéances : trimestrielles ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire avec une 1ère période de 5 mois ;
- score Gissler : 1A ;
- commission de gestion : Aucune ;
- commission d'engagement : Aucune ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales) ;

Début de période	**Fin de période**	Capital restant du	Remboursement du capital
10/10/2019	20/03/2020	6 600 000,00 €	0,00
20/03/2020	22/06/2020	6 050 000,00 €	550 000,00
22/06/2020	21/09/2020	5 500 000,00 €	550 000,00
21/09/2020	21/12/2020	4 950 000,00 €	550 000,00
21/12/2020	22/03/2021	4 400 000,00 €	550 000,00
22/03/2021	21/06/2021	3 850 000,00 €	550 000,00
21/06/2021	20/09/2021	3 300 000,00 €	550 000,00
20/09/2021	20/12/2021	2 750 000,00 €	550 000,00
20/12/2021	21/03/2022	2 200 000,00 €	550 000,00
21/03/2022	20/06/2022	1 650 000,00 €	550 000,00
20/06/2022	20/09/2022	1 100 000,00 €	550 000,00
20/09/2022	**20/12/2022**	550 000,00 €	550 000,00

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 – D -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

VU la délibération du 21 février 2014 approuvant l'adhésion de la Commune de Clermont-Ferrand à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

LE MAIRE A DECIDE LE 9 OCTOBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de l'Agence France Locale un crédit d'un montant de 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- prêteur : l'Agence France Locale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 3 000 000 d'euros (trois millions d'euros) ;
- durée: 20 ans ;
- déblocage des fonds : 4 novembre 2019 ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- date de 1ère échéance : 20 mars 2020 ;
- date d'échéance finale : 20 décembre 2039 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,41 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- échéances : trimestrielles ;
- profil d'amortissement : trimestriel linéaire;
- score Gissler : 1A ;
- commission de gestion : Aucune ;
- commission d'engagement : Aucune ;
- indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle (selon conditions générales) ;

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 – E -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

LE MAIRE A DECIDE LE 17 OCTOBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement du programme d'investissement du budget « Coopérative de Mai », la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Banque Postale un crédit d'un montant de 100 000 euros (cent mille euros) sur une durée de 20 années.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Caractéristiques générales :

- budget concerné : Coopérative de Mai ;
- prêteur : Banque Postale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 100 000 d'euros (cent mille euros) ;
- durée d'amortissement: 20 ans ;
- commission d'engagement : 200€ ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- durée de : 6 mois ;
- taux d'intérêt annuel : Eonia post-fixé + marge de 0.66 % ;
- commission de non utilisation: 0.10 % ;
- base de calcul des intérêts: Exact/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : mensuelle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,56 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- indemnité de remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 – F -

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

LE MAIRE A DECIDE LE 17 OCTOBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir le besoin de financement du programme d'investissement du budget « Centre des Expositions et des Congrès », la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès de la Banque Postale un crédit d'un montant de 350 000 euros (trois cent cinquante mille euros) sur une durée de 20 années.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

Caractéristiques générales :

- budget concerné : Centre des Expositions et des Congrès ;
- prêteur : Banque Postale ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux fixe ;
- montant du crédit: 350 000 euros (trois cent cinquante mille euros) ;
- durée d'amortissement : 20 ans ;
- commission d'engagement : 0.1 % du montant du contrat de prêt ;
- score Gissler : 1A ;

Caractéristiques de la phase de mobilisation :

- durée de : 6 mois ;
- taux d'intérêt annuel: Eonia post-fixé + marge de 0.66 % ;
- commission de non utilisation: 0.10 % ;
- base de calcul des intérêts: Exact/360 ;
- périodicité de paiement des intérêts : mensuelle ;

Caractéristiques de la phase de consolidation :

- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : taux fixe de 0,56 % ;
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- périodicité : trimestrielle ;
- profil d'amortissement : constant ;
- indemnité de remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

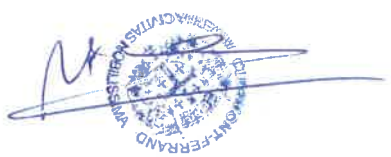
Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 19 - G

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE GESTION DE DETTE

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 18 décembre 2018 donnant délégation à Monsieur le Maire de procéder, dans les limites fixées par les délibérations approuvant le budget et les décisions modificatives, à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;

VU la délibération du 20 juin 2019, portant décision budgétaire modificative modifiant les montants maximums du volume d'emprunt pour l'année 2019 tel qu'arrêté initialement dans le budget primitif de la collectivité par la délibération du 18 décembre 2018 ;

LE MAIRE A DECIDE LE 17 OCTOBRE 2019

Article 1 : Afin de couvrir une partie du besoin de financement de son programme d'investissement 2019, la Ville de Clermont-Ferrand contracte auprès du Crédit Agricole un crédit d'un montant de 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) sur une durée de 20 années pour son budget Principal.

Article 2 : Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- prêteur : Crédit Agricole ;
- type de contrat : Contrat de prêt long terme à taux variable ;
- montant du crédit: 2 000 000 d'euros (deux millions d'euros) ;
- durée: 20 ans ;
- nombre d'échéances : 80 ;
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois flooré + marge de 0.259 % ;
- phase de mobilisation : TAMEX
- base de calcul des intérêts : exact/360 ;
- échéances : trimestrielles ;
- profil d'amortissement : linéaire;
- score Gissler : 1A ;
- commission d'engagement : 0.05 % ;
- indemnité de remboursement anticipé : 2 mois d'intérêts.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2019
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN